

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 11.177**

L'An deux Mille Onze, le 15 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 9 décembre 2011

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 9 décembre 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAU représenté par M. SIMONNET  
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO  
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL

**ETAIT ABSENTE-EXCUSEE** : Mme BARRAUD DUCHERON

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONVERSION DU PALAIS  
DES CONGRES EN PÔLE EVENEMENTIEL SPECTACLES ET RENCONTRES  
- RESILIATION DU MARCHE**

**RAPPORTEUR** : M. SIMONNET

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération n° 07.039 en date du 6 avril 2007, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre concernant la reconversion du Palais des Congrès en pôle évènementiel « spectacles et rencontres » au groupe de maîtrise d'œuvre représenté par son mandataire, la société d'architecture Maria GODLEWSKA et a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché.

Par un courrier en date du 11 mai 2011, le groupement GODLEWSKA a été informé par la Ville de Royan de l'abandon du projet, pour des raisons budgétaires.

En application du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables au marché de prestations intellectuelles, une indemnité de 4 % de la partie non-exécutée du marché, soit 27 369,85 € HT, a été proposée par la Ville de Royan et a été acceptée par le Groupement GODLEWSKA.

Il est proposé au Conseil Municipal de prononcer la résiliation du marché et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer et notifier la décision de résiliation.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- de prononcer la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre, en date du 7 mai 2007, pour la reconversion du Palais des Congrès en pôle évènementiel « spectacles et rencontres »,
- d'attribuer une indemnité de 4 % de la partie du marché non-exécutée, soit 27 369,85 € HT, au Groupement GODLEWSKA,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer et à notifier la décision de résiliation du marché au Groupement GODLEWSKA.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 19 décembre 2011

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD